

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

Séance ordinaire du 5 novembre 2012

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 5 novembre 2012 à 19 h, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Monsieur	Réjean Major	Maire
	Monsieur	André Patry	Conseiller
	Madame	Michelyne Bélair	Conseillère
	Monsieur	Yvon Pelletier	Conseiller
	Madame	Karo Poirier	Conseillère
	Monsieur	Denis Lacroix	Conseiller
Est absent :	Monsieur	Gaston Lacroix	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Réjean Major.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Réjean Major, maire, la présente séance est ouverte à 19 h.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2012-11-05-266

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

0-2 Adoption de l'ordre du jour

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire 22 octobre 2012

0-4 Période de questions

0-5 Rapport d'activités du maire pour les mois de septembre et octobre 2012

0-6 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

- 100-3 Suivi des projets de voirie 2012
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2012
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2012
- 100-7 Adoption du règlement numéro 261 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Bouchette
- 100-8 Souper de Noël des élus et employés municipaux
- 100-9 Dépôt du rapport sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2012.
- 100-10 Calendrier de planification budgétaire 2013
- 100-11 Assurances générales de la municipalité
- 100-12 Formation pratique de l'environnement Excel

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport du directeur du service incendie
- 200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser
- 200-3 Souper de Noël des pompiers volontaires
- 200-4 Plan de sécurité civile de la Municipalité de Bouchette
- 200-5 Résultats de l'appel d'offres en commun MRCVG – Plaquettes numéros civique

300	TRANSPORT
------------	------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en octobre 2012
- 300-2 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux prévus en novembre 2012
- 300-3 Avis de motion – Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Régime pour les carrières, sablières ou gravières
- 300-4 Ajout au contrat de déneigement #2010-08 – Déneigement des bornes fontaines sèches
- 300-5 Rallye Perce Neige Maniwaki 2013 – Demande d'utilisation de chemins municipaux
- 300-6 Chemin Lesage

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
 - A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial
 - B- Demande de raccordement au réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
 - A- Analyses automnales de l'eau des piézomètres
- 400-4 Matières résiduelles et matières recyclables

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 CCU

- A- Approbation d'un PIIA - # 2012-002 – 5 rue Lecompte
 - B- Adoption du premier projet de règlement numéro 262, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d'ajouter l'usage e1 « extraction primaire » aux usages permis dans la zone F-136
 - C- Demande de dérogation mineure # 2012-01 – 49 chemin de la Bergerie
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2012
 600-3CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 12 et 20 chemin du Lac-Vert privé
 600-4 Panneau de bienvenue – Entrée nord de la municipalité
 600-5 RCI 2009-206

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Panneau d'identification – Parc des Bâisseurs et Centre Quatre saisons
- 700-2 Patinoire 2012-2013

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

- 900-1 Colloque Fondation Rues Principales

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012

M.B. 2012-11-05-267

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012

M.B. 2012-11-05-268

Sur la proposition d'André Patry, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 octobre 2012, tel que rédigé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Période de questions

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Réduction de la vitesse – Rue Principale Nord
- Signalisation « Attention aux enfants »
- Légendes du hockey – Achat de billets

Légendes du hockey

M.B. 2012-11-05-269

Considérant que Monsieur Bruno Paul, résident de Bouchette, sera un des joueurs impliqués dans la partie de hockey avec les joueurs des Anciens Canadiens de Montréal;

Considérant que cette partie de hockey se déroulera à l'aréna de Maniwaki le 29 novembre 2012;

Considérant la demande formulée par monsieur Paul, à l'effet que la municipalité acquière des billets afin de les distribuer à la population;

Considérant que le coût des billets est fixé à 20\$ chacun;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu de procéder à l'acquisition de 4 billets pour la partie de hockey impliquant les légendes du hockey, soient les Anciens canadiens de Montréal, et il est également résolu que ces 2 paires de billets soient tirées parmi les élèves intéressés de 4^e, 5^e et 6^e année de l'école Notre-Dame-de-Grâces de Bouchette. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité, information et don en loisirs » (02-701-30-340) suite à un virement de crédits d'un montant de 80\$ provenant du poste « Entretien infrastructures » (02-701-30-522).

Adoptée à l'unanimité

0-5 Rapport d'activités du maire pour les mois de septembre et octobre 2012

0-6 Rapport du maire sur la situation financière de la municipalité

Sujet reporté.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2012-11-05-270

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la période du 1^{er} octobre 2012, pour un montant total de 5011.41\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi des projets de voirie 2012

Le suivi budgétaire des projets de voirie en date du 31 octobre 2012 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière. Ce suivi inclut les données concernant les chemins sectoriels.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2012

M.B. 2012-11-05-271

Sur la proposition de Michelyne Bélaïr, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois d'octobre 2012 pour un montant total de 119 935.53\$ telle que déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 octobre 2012

M.B. 2012-11-05-272

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par André Patry, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 octobre 2012 pour un montant de 131 464.16\$ et d'autoriser les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adoption du règlement numéro 261 relatif au code d'éthique et de déontologie des employés de la municipalité de Bouchette

M.B. 2012-11-05-273

RÈGLEMENT NUMÉRO 261

CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE

- ATTENDU QUE** la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;
- ATTENDU QUE** la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la Municipalité et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement;
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;
- ATTENDU QUE** l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 10 septembre 2012 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 2 novembre 2012;
- ATTENDU QUE** conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 26 octobre 2012;
- ATTENDU QUE** le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Bouchette;
- ATTENDU QU'** un avis de motion a été donné par le conseiller au siège numéro 6 Denis Lacroix lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 10 septembre 2012;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est ordonné et statué par le conseil de la Municipalité de Bouchette, et ledit conseil ordonne et statue par le règlement ainsi qu'il suit, à savoir :

Article 1 Préambule

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 Objet

Le présent règlement a pour objet d'adopter un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la Municipalité, lequel, notamment, énonce les valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés.

Article 3 Code d'éthique et de déontologie des employés

Le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité de Bouchette, joint en annexe A est adopté.

Article 4 Prise de connaissance du Code d'éthique et de déontologie

Un exemplaire du Code d'éthique et de déontologie est remis à chaque employé de la Municipalité. L'employé doit attester en avoir reçu copie et pris connaissance dans un délai de dix (10) jours suivant sa réception.

Le maire reçoit l'attestation du directeur général.

Une copie de l'attestation est versée au dossier de l'employé.

Article 5 Abrogation

Le présent règlement abroge et remplace tout règlement, résolution, politique ou directive portant sur un sujet visé par le Code.

Article 6 Entrée en vigueur

Le présent règlement entre en vigueur après l'accomplissement des formalités édictées par la Loi.

Adopté à la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

100-8 Souper de Noël des élus et employés municipaux

M.B. 2012-11-05-274

Considérant la tradition de la municipalité de Bouchette d'organiser un repas de Noël pour les élus et les employés;

Considérant qu'une nouvelle entreprise s'est établie dans la municipalité de Bouchette, le restaurant l'Huile d'Olive et ce, aux abords du Lac des Trente-et-Un Milles;

Considérant les retombées économiques et l'apport de nouvelles taxes municipales reliées à cette nouvelle construction de même qu'aux autres développements réalisés par cette société propriétaire du restaurant;

Considérant que la municipalité veut encourager cette nouvelle entreprise;

Considérant que les frais reliés aux boissons et à l'alcool seront aux frais de chaque participant;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu qu'un souper de Noël 2012 soit organisé, aux frais de la municipalité pour les membres du conseil, les employés ainsi que leurs conjoints et conjointes, le samedi 15 décembre 2012 et ce, au restaurant l'Huile d'Olive et d'en autoriser le paiement. La dépense reliée à ce souper sera imputée au poste « Fournitures de bureau » (02-130-00-670).

Adoptée à la majorité

Notes au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier enregistre sa dissidence sur cette résolution.

Monsieur Pelletier a proposé de tenir un repas de Noël avec les élus, les employés et les pompiers volontaires, tous ensemble dans la salle municipale et ce, afin de respecter le code d'éthique et de déontologie.

Aucun appuieur à cette proposition, alors la résolution M.B. 2012-11-05-274 est donc adoptée à la majorité.

100-09 Dépôt du rapport sur les revenus et dépenses au 30 septembre 2012.

Sujet reporté.

100-10 Calendrier de planification budgétaire 2013

Un projet de calendrier de planification budgétaire 2013 est déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière pour information aux membres du conseil.

100-11 Assurances générales de la municipalité

M.B. 2012-11-05-275

Considérant que la police des assurances générales de la municipalité vient à échéance le 31 décembre 2013;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater la directrice générale pour obtenir un prix pour le renouvellement des assurances de la municipalité avec notre courtier actuel soit avec un représentant de « Promutuel La Vallée » et ce, pour l'année 2013.

Adoptée à l'unanimité

100-12 Formation pratique de l'environnement Excel

M.B. 2012-11-05-276

Considérant qu'une formation pratique de l'environnement Excel sera dispensée par le Cégep de l'Outaouais, à Maniwaki;

En conséquence, sur la proposition d'André Patry, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à l'inscription de deux employés pour cette formation Excel, soit la réceptionniste - commis de bureau et le chargé de projet en environnement. Les dépenses reliées à ces inscriptions seront imputées aux postes « Formation et perfectionnement » (02-130-00-454) et (02-414-00-454).

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport du directeur du service incendie

Le directeur du service incendie, Richard Carle, dépose son rapport d'activités pour le mois d'octobre 2012.

200-2 Schéma de couverture de risques en sécurité incendie – Actions à réaliser

200-3 Souper de Noël des pompiers volontaires

M.B. 2012-11-05-277

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de permettre au chef pompier d'organiser, aux frais de la municipalité, un souper de Noël pour les pompiers volontaires de la municipalité ainsi que leurs conjointes. Cette dépense sera imputée au poste « Frais de déplacements » (02-220-00-310).

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier, enregistre sa dissidence sur cette résolution.

200-4 Plan de sécurité civile de la Municipalité de Bouchette

Note au procès-verbal

La directrice générale a déposé comme document de travail le plan de sécurité civile que le personnel administratif a préparé. Une rencontre se tiendra avec certains élus afin d'y effectuer quelques corrections.

200-5 Résultats de l'appel d'offres en commun MRCVG – Plaquettes numéros civiques

Note au procès-verbal

Le soumissionnaire ayant obtenu le contrat de fourniture et installation de plaquettes de numéros civiques est : Les enseignes performance plus de Maniwaki.

300	TRANSPORT
------------	------------------

300-1 Rapport du directeur des travaux publics – Travaux exécutés en octobre 2012

300-2 Rapport du directeur des travaux publics - Travaux prévus en novembre 2012

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics a déposé, par voie de mémo à la directrice générale, la liste des travaux exécutés durant le mois d'octobre 2012 de même que la liste des travaux prévus durant le mois de novembre 2012.

Des bons commentaires sont formulés en ce qui concerne la réfection des trottoirs.

300-3 Avis de motion – Règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Régime pour les carrières, sablières ou gravières

Le conseiller au siège numéro 6, annonce ce 5 novembre 2012, qu'un projet de règlement sera déposé lors d'une prochaine séance en vue d'adopter un règlement concernant la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques – Régime pour les carrières, sablières ou gravières.

Denis Lacroix
Conseiller, siège numéro 6

300-4 Ajout au contrat de déneigement #2010-08 – Déneigement des bornes fontaines sèches

M.B. 2012-11-05-278

Considérant les aménagements effectués pour l'installation de bornes sèches;

Considérant que ces bornes sèches doivent être accessibles en tout temps;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'ajouter au contrat de déneigement le déneigement des deux bornes fontaines sèches installées, une au quai public du Lac des Trente-et-Un Mille et l'autre à la jonction des chemins Ferme-des-Six et Beauregard.

Adoptée à l'unanimité

300-5 Rallye Perce Neige Maniwaki 2013 – Demande d'utilisation de chemins municipaux

M.B. 2012-11-05-279

Considérant la demande écrite déposée par les organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2013;

Considérant que les participants à cette épreuve sportive emprunteront certaines voies de circulation dans la municipalité de Bouchette à des fins de classement;

Considérant que la demande consiste à permettre aux concurrents d'utiliser les voies de circulation concernées, soit la Montée Blue Sea, le chemin Carle et le chemin du Cimetière;

Considérant que le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur;

Considérant que les organisateurs s'engagent à remettre les endroits utilisés par les spectateurs dans le même état de propreté;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de permettre aux organisateurs du Rallye Perce Neige Maniwaki 2013 d'utiliser lesdites voies de circulation et ce, lors du jour du rallye qui se tiendra le samedi 3 février 2013.

Adoptée à l'unanimité

300-6 Chemin Lesage

M.B. 2012-11-05-280

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu que des travaux soient effectués sur le chemin Lesage et ce, surtout devant les numéros civiques 67 et 69. Cette dépense sera imputée au poste « Chemins sectoriels » (02-390-00-521).

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

A- Nettoyage du réseau d'égout pluvial

M.B. 2012-11-05-281

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Yvon Pelletier, il est résolu de retenir les services de « Les entreprises septiques LM » pour effectuer les travaux de nettoyage du réseau d'égout pluvial et ce, au montant de 2000\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Entretien réseau pluvial » (02-413-00-521).

Adoptée à l'unanimité

B- Demande de raccordement au réseau d'égout

Note au procès-verbal

Le propriétaire du 43 rue du Pont demande de raccorder sa résidence au réseau d'égout de même que le bâtiment accessoire situé sur un terrain adjacent à sa résidence. Ces deux raccordements respectent le règlement régissant les raccordements et les deux bâtiments pourront être raccordés au réseau.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

400-3 Écocentre et site des lagunes

A- Analyses automnales de l'eau des piézomètres

M..B. 2012-11-05-282

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu d'autoriser la directrice générale à prendre les dispositions avec la firme « Les services exp inc. » et ce, afin de procéder aux analyses automnales de l'eau des piézomètres au site des lagunes et ce, selon les spécifications du manuel de procédures des opérations du site. Cette dépense sera imputée au poste « Honoraires professionnels – Lagunes » (02-490-00-429).

Adoptée à l'unanimité

400-4Matières résiduelles et matières recyclables

400-5Caractérisation – Grand Lac Rond

Note au procès-verbal

La firme ABV des 7 a terminé le projet de caractérisation du Grand Lac Rond. Des discussions ont lieu entre les élus en ce qui concerne un plan d'action à mettre en place. On y discute aussi de tests qui pourraient être faits afin de mesurer l'oxygène présent au fond du lac.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1CCU

A- Approbation d'un PIIA - #2012-002 – 5 rue Lecompte

M.B. 2012-11-05-283

Considérant la résolution M.B. 2011-10-03-263 adoptée lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 3 octobre 2011;

Considérant que cette résolution confirme l'adoption du règlement numéro 239 visant les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les immeubles d'utilisation commerciale en zone urbaine;

Considérant la demande d'approbation d'un PIIA déposée par le propriétaire du 5 rue Lecompte;

Considérant l'étude de ce plan par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité;

Considérant la recommandation des membres du CCU d'approuver ledit plan consistant à un changement d'usage d'un bâtiment accessoire en bâtiment principal à usage commercial, soit un atelier mécanique, de ladite propriété utilisée à des fins commerciales et située en zone urbaine;

Considérant les conditions supplémentaires émises par les membres du comité consultatif d'urbanisme en ce qui concerne les différents aménagements proposés à l'intérieur du plan déposé par le propriétaire;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu d'accepter le PIIA déposé visant un changement d'usage d'un bâtiment accessoire en un bâtiment principal à usage commercial pour la propriété situé au 5 rue Lecompte en y incluant les conditions émises par les membres du CCU.

Adoptée à l'unanimité

B- Adoption du premier projet de règlement numéro 262, règlement modifiant le règlement de zonage numéro 85 afin d'ajouter l'usage e1 « extraction primaire » aux usages permis dans la zone F-136

M.B. 2012-11-05-284

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 262

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 85 afin d'ajouter l'usage e1 « Extraction primaire » aux usages permis dans la F-136

ATTENDU QUE la municipalité de Bouchette adoptait le 3 mai 1993 son règlement de zonage, règlement 85, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU'une municipalité locale, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés, peut modifier son règlement de zonage conformément aux procédures citées aux articles 123 et suivants de cette même loi;

ATTENDU QUE comme mentionné au plan numéro 78430-1, annexé au règlement de zonage, les usages permis dans la zone F-136 sont :

Habitation

h1 Unifamiliale isolée

Ressource

f1 Forestier I

ATTENDU QU'une demande d'ajout d'usage a été formulée par un propriétaire de plusieurs hectares dans cette zone;

ATTENDU QUE le type d'usage « extraction primaire » est nécessaire pour l'exploitation d'une sablière et gravière;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la municipalité recommandent l'ajout de l'usage « extraction primaire » dans cette zone;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné par le conseiller Denis Lacroix lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 1^{er} octobre 2012 afin de modifier le règlement de zonage numéro 85 afin d'y ajouter l'usage e1 aux usages déjà permis dans la zone F-136;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Denis Lacroix, il est résolu d'adopter le premier projet de règlement 262 modifiant le règlement 85 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – Ajout d’usage

L’usage e1 « extraction primaire » est ajouté aux usages permis dans la zone F-136.

Article 3 – Définition de l’usage e1

La définition de l’usage e1 est inscrite à l’article 2.3.4.9.1 du règlement numéro 85, règlement de zonage de la municipalité de Bouchette.

Article 4 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance ordinaire du 5 novembre 2012.

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Secrétaire-trésorière

C- Demande de dérogation mineure #2012-01 – 49 Chemin de la Bergerie

M.B. 2012-11-05-285

Considérant la demande de dérogation déposée par un des co-propriétaires du 49 chemin de la Bergerie;

Considérant que cette demande concerne trois dérogations présentent sur cette propriété;

Considérant que cette propriété est en infraction depuis plusieurs années et ce, en ce qui concerne la réglementation municipale présentement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

Considérant les informations inscrites au permis original émis pour la construction dudit bâtiment accessoire;

Considérant les marges indiquées dans le permis émis ne sont pas respectées;

Considérant que nous sommes en présence d’un bâtiment accessoire qui ne respecte aucunement les marges suivantes : marge avant, marge latérale et marge par rapport à un bâtiment principal;

Considérant la non recommandation formulée par les membres du comité consultatif d’urbanisme (CCU) à l’effet d’accepter cette demande de dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition d’Yvon Pelletier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que les membres du conseil municipal n’accordent pas cette dérogation mineure pour la propriété située au 49 chemin de la Bergerie.

Adoptée à l’unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois d'octobre 2012

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois d'octobre 2012 sont déposées.

600-3 CPTAQ – Demande d'utilisation à une autre fin que l'agriculture – 12 et 20 chemin du Lac-Vert privé

M.B. 2012-11-05-286

Considérant la demande déposée par Monsieur Umberto Fusco, représentant de Umberto Fusco Entreprises Ltd pour les autorisations suivantes : Lotissement et utilisation à une fin autre que l'agriculture, pour les propriétés situées au 12 et au 20 chemin du Lac-Vert privé, propriété ayant comme cadastre P30A et P31A, rang 2 dans le canton de Cameron et possédant, selon le rôle d'évaluation présentement en vigueur, 8767.910 mètres carrés pour le 12 et 1.820 hectares pour le 20 chemin du Lac-Vert privé;

Considérant que la municipalité de Bouchette doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant les demandes de cette nature;

Considérant que la réglementation municipale édicte les règles de lotissement et qu'elle permet la construction de bâtiments résidentiels dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120 ;

Considérant que le lac Vert est situé dans le secteur du lac Chalifoux ;

Considérant que le secteur du lac Chalifoux est un secteur de villégiature en zone agricole ;

Considérant que présentement les terrains adjacents au lac Chalifoux sont occupés par des résidents ou des villégiateurs ;

Considérant que ce terrain n'est pas exploité présentement par une activité agricole ;

Considérant que lors du dépôt du projet de lotissement, le propriétaire devra rendre conforme le chemin menant à ces propriétés, le tout en conformité avec la réglementation applicable en zone agricole ;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d'accepter les autorisations demandées pour les propriétés situées au 12 et au 20 chemin du Lac-Vert privé, propriétés portant les matricules 4921-15-4036 et 4921-27-5399 et dont le cadastre est P30A et P31A, rang 2 dans le canton de Cameron.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Panneau de bienvenue – Entrée nord de la municipalité

Dossier à suivre.

600-5 RCI 2009-206

M.B. 2012-11-05-287

Attendu que les membres du conseil des maires de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ont adopté le règlement de contrôle intérimaire 2009-206 (RCI 2009-206) pour la protection des rives et du littoral et ce, lors de la séance tenue le 16 juin 2009;

Attendu que ce RCI 2009-206 oblige les riverains à revégétaliser leur rive en exécutant des travaux consistant à planter des espèces végétales herbacées, arbustives et arborescentes, selon les modalités préconisées dans le Guide des bonnes pratiques relatives à la protection des rives, du littoral et des plaines inondables du MDDEFP ;

Attendu que tous travaux effectués dans la marge riveraine exigent un permis ou certificat d'autorisation (CA);

Attendu que l'organisme SEAUvegarde Vallée-de-la-Gatineau recommande les bonnes pratiques à suivre pour la renaturalisation de la rive sans mentionner la nécessité d'un permis ou CA;

Attendu que l'Association pour la protection (APL) du lac des 31-Milles encourage fortement ses membres à revégétaliser leur rive dénudée tout cela sans mention de l'obligation de l'acquisition d'un permis ou CA;

Attendu que le propriétaire de l'île Ahearn voulait se conformer aux exigences du RCI 2009-206;

Attendu que ce propriétaire avait mandaté quatre entrepreneurs/employés, dont deux professionnels en horticulture, pour entreprendre des travaux;

Attendu que le propriétaire avait omis par oubli d'obtenir le permis obligatoire au préalable;

Attendu qu'un simple rappel au propriétaire aurait suffi pour l'obtention du permis;

Attendu que le propriétaire, après avoir reçu le constat d'infraction, a obtenu le permis de l'inspecteur municipal et que les travaux ont pu continuer en toute conformité selon la réglementation du RCI 2009-206;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que les membres du conseil de la municipalité de Bouchette demandent à la MRCVG de reconsidérer la pertinence de ce genre de constat d'infraction par l'inspecteur de la MRC et conseillent fortement à la MRC d'annuler, si possible, l'amende donnée au propriétaire de l'île Ahearn.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

700-1 Panneau d'identification – Parc des bâtisseurs et Centre Quatre saisons

Dossier qui sera traité par le comité de revitalisation.

700-2 Patinoire 2012-2013

Fabrication et entretien

M.B. 2012-11-05-288

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par André Patry, il est résolu que le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, sera la personne responsable des travaux de fabrication et d'entretien de la glace à la patinoire du Centre Quatre Saisons.

Adoptée à la majorité

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 3, Yvon Pelletier enregistre sa dissidence sur cette résolution.

Surveillance

M.B. 2012-11-05-289

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à un appel d'offres pour le contrat de surveillance à la patinoire et ce, en utilisant le même devis que l'année dernière avec les mêmes heures d'ouverture.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 Festival images et lieux (FIL)

M.B. 2012-11-05-290

Considérant la demande d'aide financière reçue dans le cadre du fil, Festival images et lieux, qui se tiendra du 19 au 23 novembre 2012;

Considérant que cette aide a pour but d'amortir les frais de transport offert aux élèves du primaire et du secondaire de la Vallée-de-la-Gatineau;

Considérant que les membres du conseil municipal désirent investir dans la culture pour nos jeunes;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par André Patry, il est résolu de répondre favorablement à la coordonnatrice du FIL, Agathe Quévillon, et de contribuer pour une somme de 100\$ pour le transport des élèves de la Vallée-de-la-Gatineau afin que ces derniers puissent aller visionner un film dans la semaine du 19 au 23 novembre 2012 et ce, dans le cadre du Festival images et lieux à Maniwaki. Cette dépense sera imputée au poste « Dons » (02-702-90-499).

Adoptée à l'unanimité

800-2 Journée contre l'intimidation – Demande de l'AFÉAS de Bouchette

M.B. 2012-11-05-291

Considérant que tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité;

Considérant qu'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseurs, comme agressés, ou les deux;

Considérant que l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissage, de troubles de comportement et de problèmes relationnels;

Considérant que notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

En conséquence, sur la proposition de Michelyne Bélair, appuyée par Karo Poirier, il est résolu que le conseil municipal de Bouchette, proclame le 8 décembre comme étant la « Journée contre l'intimidation », dans la municipalité de Bouchette et invite les citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Demande d'autorisation pour travaux sous le chemin

M.B. 2012-11-05-292

Considérant la demande d'un propriétaire ayant une propriété sur le chemin du Bonnet-Rouge;

Considérant que la demande consiste à traverser un tuyau d'eau sous le chemin pour approvisionner sa résidence en eau;

Considérant que ce tuyau passerait du lot 56, rang 1 au lot 51, rang 2 dans le canton de Bouchette;

En conséquence, sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de permettre à monsieur Roch Lacroix, de passer un tuyau d'eau sous le chemin du Bonnet-Rouge afin d'alimenter sa résidence en eau. Les travaux devront être effectués sous la supervision du directeur des travaux publics et le chemin doit être remis dans le même état.

Adoptée à l'unanimité

800-4 Requête de propriétaires – Chemin Deschênes

Note au procès-verbal

Une requête signée par différents propriétaires et occupants du chemin Deschênes est déposée. Cette requête vise l'entretien du chemin privé. Les membres du conseil mandatent la directrice générale pour répondre à un représentant du groupe que la municipalité ne peut acquiescer à leur demande car elle ne possède pas la permission de la propriétaire du terrain de pouvoir circuler sur ce chemin privé.

800-5 Opération Nez rouge – Demande de contribution

M.B. 2012-11-05-293

Sur la proposition d'Yvon Pelletier, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de remettre la somme de 100\$ comme contribution de la municipalité de Bouchette pour l'organisation de ce service qu'est l'Opération Nez rouge dans la région. Cette dépense sera imputée au poste « Activités » (02-701-90-699).

Adoptée à l'unanimité

800-6 Les Sports Dault et frères – Droit de passage

M.B. 2012-11-05-294

Considérant la demande formulée par Jocelyn Dault, co-propriétaire de « Les Sports Daults et frères, à l'effet d'obtenir une permission autorisant la circulation des VTT sur le chemin de la Ferme-des-Six;

Considérant que cette demande concerne la randonnée VTT annuelle de cette entreprise prévue pour le 23 février 2013;

Considérant que cette demande est faite dans le but de permettre aux participants de cette randonnée d'aller prendre le repas du midi au restaurant local;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de permettre la circulation des VTT sur le chemin de la Ferme-des-Six et ce, lors de la randonnée VTT annuelle des Sports Daults et frères.

Adoptée à l'unanimité

800-7 Radio CHGA – Offre pour les souhaits des fêtes

M.B. 2012-11-05-295

Considérant l'offre reçue de la Radio communautaire CHGA donnant l'opportunité aux élus de souhaiter de joyeuses fêtes aux citoyens ;

Considérant que les élus désirent adhérer à cette offre ;

En conséquence, sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu d'adhérer au forfait offert par la Radio CHGA pour les souhaits des fêtes, soit 18 occasions de 30 secondes par jour les 23-24-25-30-31 décembre et 1^{er} janvier, pour un coût de 245\$ plus taxes. Cette dépense sera imputée au poste « Publicité et information » (02-110-00-340).

Adoptée à l'unanimité

800-8 Adhésion à la FQM – Fédération québécoise des municipalités

M.B. 2012-11-05-296

Sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Karo Poirier, il est résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion de la municipalité de Bouchette à la FQM et ce, pour l'année 2013. Cette dépense de 737.49\$ plus taxes sera prise à même le budget 2013 et imputée au poste « Cotisation et abonnements » (02-110-00-494).

Adoptée à l'unanimité

800-9 Alliance des 4 Rives – Demande d'adhésion

M.B. 2012-11-05-297

Considérant la demande provenant de la municipalité de Low, à l'effet de se joindre à l'Alliance des 4 rives;

Considérant que cette alliance est composée présentement des municipalités de Low et de Lac Sainte-Marie;

Considérant que l'alliance concerne la rivière Gatineau;

En conséquence, sur la proposition de Denis Lacroix, appuyée par Michelyne Bélair, il est résolu que la municipalité de Bouchette adhère à cette alliance, Alliance des 4 Rives.

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Colloque Fondation Rues Principales

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1 donne un résumé de sa participation au colloque Fondations Rues Principales qui a eu lieu à la fin du mois de septembre 2012 à Québec.

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Événements municipaux
- Matériel de remplissage
- Chemin Lesage et Charbonneau
- Nettoyage réseau d'égout pluvial
- Chemin privé

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2012-11-05-298

Sur la proposition de Karo Poirier, appuyée par André Patry, il est résolu de lever la présente séance à 22 h.

Adoptée à l'unanimité

Réjean Major
Maire

Claudia Lacroix, g.m.a.
Directrice générale
Secrétaire-trésorière